



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-07-34

**OBJET : RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021 AU 31 MARS 2022**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé la liste des comptes payés pour chacune des périodes mensuelles allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Approuve les listes de comptes payés pour les mois de novembre et décembre 2021 et pour les mois de janvier, février et mars 2022.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 5 juillet 2022

Jean Dionne, administrateur